



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-troisième session
6-17 mai 2019

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Bhoutan

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.19-01878 (F) 140319 150319



* 1 9 0 1 8 7 8 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. Le Royaume du Bhoutan se fonde sur sa Constitution et la philosophie du bonheur national brut en matière de développement pour garantir l'état de droit ; protéger et promouvoir les droits de l'homme ; renforcer la démocratie ; promouvoir le progrès du point de vue socioéconomique ; et préserver la paix, la sécurité et la souveraineté du pays.

2. Depuis la présentation de son deuxième rapport au titre de l'Examen périodique universel en 2014, le Bhoutan a mis en œuvre le onzième plan quinquennal pour la période 2013-2018 ; conclu la deuxième législature ; et atteint les objectifs du Millénaire pour le développement. En octobre 2018, le pays a organisé avec succès les troisièmes élections générales, le *Druk Nyamrup Tshogpa* (DNT) ayant formé un gouvernement le 7 novembre 2018.

3. L'objectif du douzième plan quinquennal (2018-2023) est la création d'une société juste, harmonieuse et durable grâce à une décentralisation accrue. Le plan a intégré l'engagement pris par le Bhoutan de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il constitue en outre un plan de transition pour permettre au Bhoutan de passer de la catégorie de pays moins avancé à celle de pays à revenu intermédiaire en 2023.

II. Méthode suivie et consultation tenue

4. Le Ministère des affaires étrangères a consulté diverses parties prenantes, y compris des organisations de la société civile, pour établir le présent rapport, qui présente les initiatives prises pour améliorer la situation des droits de l'homme et met également en lumière les problèmes à régler. Les directives figurant dans la décision 6/102 du Conseil des droits de l'homme ont été suivies. Le rapport est soumis conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

III. Mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel en 2014

5. Le Bhoutan a accepté 103 des 163 recommandations formulées durant le deuxième cycle en 2014. Il a pris note des 60 autres recommandations. Des positions écrites sur ces 60 recommandations ont été soumises en septembre 2014.

6. Le Bhoutan a accéléré la promotion des droits de l'homme par des mesures politiques et législatives ainsi que par la mise en œuvre, au niveau local, de plans et d'initiatives ciblés. Il reconnaît le rôle important joué par ses partenaires de développement dans la mise en œuvre de ces recommandations. Plusieurs initiatives qui vont au-delà des recommandations formulées sont également présentées dans le rapport.

IV. Cadre normatif et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l'homme

A. Droits fondamentaux

7. La Constitution garantit la protection des droits de l'homme à tous les Bhoutanais et prévoit des recours utiles en cas de violation de ces droits. L'article 7 garantit des droits tels que l'égalité devant la loi ; le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire et le droit à un procès juste et équitable ; le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; l'interdiction de l'arrestation et de la détention arbitraires, etc. La Constitution garantit également le droit à

l'information et à la liberté de la presse, de la radio, de la télévision et d'autres formes d'information, notamment électronique. L'article 9 préconise la création d'une société civile ; l'administration de la justice par le biais d'un processus équitable, transparent et rapide ; et la fourniture d'une aide juridique pour garantir la justice.

B. Cadre législatif et institutionnel (recommandations 118.2 ; 118.9 et 118.10)

8. Conformément aux articles 10 et 18 de la Constitution, à la loi sur l'Assemblée nationale du Bhoutan, à la loi sur le Conseil national du Bhoutan et au Règlement intérieur des deux chambres, le Parlement exerce des fonctions d'examen, de suivi et de supervision des organismes publics, notamment de l'application des politiques et des lois. Les lois ci-après ont été adoptées par le Parlement depuis 2014 :

- a) Loi de 2018 sur l'information, la communication et les médias du Bhoutan ;
- b) Loi de 2015 sur les stupéfiants, les substances psychotropes et la toxicomanie, modifiée en 2018 ;
- c) Loi de 2016 sur la Société de la Croix-Rouge du Bhoutan ;
- d) Loi de 2016 sur le *Jabmi* (modification)¹ ;
- e) Loi de 2015 sur la location ;
- f) Loi de 2015 sur le Bureau de l'Attorney General ;
- g) Loi de 2015 sur la biosécurité ;
- h) Loi de 2014 sur l'administration locale (modification) ;
- i) Loi de 2014 sur la lutte antitabac.

9. Afin de remédier au problème du chevauchement des lois, le Gouvernement du Royaume du Bhoutan (ci-après « le Gouvernement ») a constitué en 2015 une équipe spéciale chargée de l'examen des lois. Cette équipe a présenté au Gouvernement son rapport préliminaire sur l'examen de 126 lois (y compris les lois modifiées) en juin 2015. L'équipe a ensuite été transformée en groupe de travail sur la révision de la législation nationale, lequel a soumis son rapport au Gouvernement et au Parlement en juin 2018, recommandant la révision de 65 lois sur 98 en vigueur.

10. Afin de rationaliser le processus d'élaboration des traités et de ratification des instruments internationaux, un règlement intérieur pour l'élaboration des traités a été adopté en 2016. Il rationalise le processus d'évaluation des effets et des avantages d'un traité ou d'un accord que le Bhoutan conclut avec une entité extérieure.

11. Le Gouvernement s'est engagé à répondre aux préoccupations qui découlent des différentes formes d'inégalités par la mise en œuvre de politiques et l'établissement de cadres juridiques. Selon le protocole d'élaboration des politiques, toutes les politiques doivent être examinées au moyen d'un outil de classement des politiques en fonction du bonheur national brut avant toute mise en œuvre. Toujours selon le protocole, les questions relatives au genre, à l'environnement, aux changements climatiques, aux catastrophes et à la pauvreté doivent être prises en compte dans toutes les propositions de politiques.

C. Accès à la justice (recommandations 118.38 et 118.39)

12. Le pouvoir judiciaire est pleinement indépendant et garanti à tous l'égalité d'accès à la justice, dans le respect du droit constitutionnel à un procès équitable et impartial.

13. Conformément à l'engagement du Bhoutan en faveur de la conservation de l'environnement, le pouvoir judiciaire a créé un « tribunal vert » en 2015 avec des procédures spéciales devant la Haute Cour. En 2016, le tribunal de district de Thimphu a créé des chambres séparées pour les affaires pénales, familiales et infantiles, civiles et commerciales. Le tribunal de la famille et des enfants dispose d'une salle d'audience

distincte pour entendre les affaires concernant des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes. Ce tribunal a été créé pour atteindre les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la loi de 2011 sur la protection de l'enfance.

14. Depuis 2014, 11 tribunaux de district et un tribunal de sous-district ont été mis en place afin d'améliorer la prestation des services judiciaires à tous, y compris aux personnes handicapées.

15. Le pouvoir judiciaire continue d'investir dans le renforcement de ses capacités grâce à des programmes de formation systématiques. Une formation sur le système de gestion des dossiers a été dispensée en 2016, conformément à l'initiative de gouvernance électronique voulue par le Gouvernement.

16. Le pouvoir judiciaire mène également des activités régulières de sensibilisation et de formation juridiques à l'intention des dirigeants locaux et du grand public. Dans le but d'autonomiser la population au niveau local, des initiatives telles que *Nangkha Nangdrik*² ont été lancées pour former des médiateurs aux techniques de médiation. En outre, des programmes d'information sur divers sujets juridiques sont diffusés par l'intermédiaire des médias.

D. Mesures de lutte contre la corruption (recommandation 118.103)

17. Le Bhoutan dispose d'une législation et d'un cadre institutionnel complets de lutte contre la corruption mis en œuvre par la Commission anticorruption. En 2017, il a été classé vingt-sixième pays le plus propre sur 180 pays/territoires et sixième de la région Asie-Pacifique dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

18. Afin de renforcer les processus et contrôles internes, la Commission anticorruption a adopté des directives/manuels sur les pratiques optimales et des procédures opérationnelles permanentes pour guider ses activités quotidiennes depuis 2016. La Commission a révisé les règles sur les dons et les règles sur la déclaration d'avoirs en 2017 et a élaboré la même année un modèle de directives sur la gestion des conflits d'intérêts dans le secteur public afin d'intégrer des mesures d'intégrité dans le système de gouvernance. Un comité de sélection et un comité d'enquête ont été créés au sein du secrétariat de la Commission.

19. En juin 2014, la Commission a lancé la Stratégie nationale d'intégrité et de lutte contre la corruption. Les indicateurs de la Stratégie ont été intégrés dans le système global de gestion de la performance du Gouvernement. Afin de promouvoir l'éthique des affaires et d'assurer une saine concurrence entre les entreprises, l'Initiative pour l'intégrité des entreprises du Bhoutan a été lancée en 2016 et introduite dans 15 entreprises privées.

20. Le Bhoutan a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2016 et en est actuellement au premier cycle d'examen de l'application des chapitres III et IV.

E. Commission nationale pour les femmes et les enfants (recommandations 118.1 ; 118.3 à 118.6 et 118.21)

21. La Commission nationale pour les femmes et les enfants est un organisme autonome chargé de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des enfants.

22. La Commission continue de recevoir une assistance technique et financière du Gouvernement. Elle a reçu au titre de l'aide budgétaire une dotation de 135 millions de ngultrum pendant le dixième plan quinquennal, qui a été portée à 154 millions de ngultrum pendant le onzième plan. La Commission a renforcé ses effectifs pour mettre en œuvre des activités de protection des enfants et des femmes. Afin de professionnaliser et d'améliorer encore la prestation de services aux femmes et aux enfants en situation difficile, le Service de protection des enfants en conflit avec la loi a été séparé du Service juridique en 2018. Le Service juridique est composé de 3 juristes à plein temps et le Service de protection de 3 fonctionnaires et de 2 conseillers agréés. En outre, les divisions chargées des femmes et des enfants ont été dotées chacune d'un fonctionnaire et un spécialiste des ressources humaines a été nommé au secrétariat.

23. Les règlements d'application de la loi de 2011 sur la protection de l'enfance, de la loi de 2012 sur l'adoption d'enfants et de la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale ont été adoptés en 2015.

24. En juin 2018, le Comité national de protection des femmes et des enfants ainsi que les comités *dzongkhag/thromde*³ des femmes et des enfants ont été créés. Ces comités fournissent un soutien consultatif et des services d'experts à la Commission nationale pour les femmes et les enfants, assurent le traitement des cas et permettent un accès rapide et efficace aux services de protection et d'intervention. Depuis 2018, tous les juristes du *dzongkhag* agissent en qualité de coordonnateurs pour l'égalité des sexes et la protection de l'enfance.

25. La Commission nationale pour les femmes et les enfants continue de proposer divers programmes et activités tenant compte des questions de genre et des besoins des enfants, en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment des organisations de la société civile. Les questions relatives aux femmes et aux enfants recevront une plus grande impulsion dans le cadre du douzième plan quinquennal, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles étant considérées comme des domaines d'activité clefs.

F. Organisations de la société civile (recommandation 118.41)

26. Le rôle des organisations de la société civile dans la promotion d'une approche fondée sur les droits, l'amélioration des services et l'encouragement de la participation et de la responsabilisation ne cesse de croître au Bhoutan. Le Gouvernement collabore avec des organisations de la société civile pour mettre en œuvre des activités en faveur des groupes vulnérables. En plus des organisations communautaires informelles et bénévoles, des groupes ruraux œuvrent aussi pour les personnes vulnérables et les nécessiteux.

27. On compte aujourd'hui 58 organisations de la société civile enregistrées contre 28 en 2014. En reconnaissance du rôle important des organisations de la société civile dans l'édification de la nation et de leurs contributions, en particulier en faveur des groupes défavorisés, Sa Majesté le Roi a décerné la médaille de l'Ordre national du mérite (or) à 23 organisations en décembre 2016.

G. Renforcement de la démocratie et de la culture démocratique (recommandations 118.42 et 118.43)

28. La Constitution garantit à tous les citoyens le droit de participer à la vie politique. 2018 a marqué le dixième anniversaire de l'adoption de la Constitution et de l'introduction de la démocratie. La démocratie a permis la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et en particulier des femmes à la prise de décisions. Les cinq partis politiques enregistrés, avec l'appui de la Commission électorale, ont créé le Dialogue pour la démocratie au Bhoutan en 2014 en tant qu'instance visant à faciliter, à nourrir et à renforcer la démocratie. Une conférence multipartite a été organisée en 2017 afin de trouver des moyens de collaborer en vue d'une démocratie harmonieuse et durable.

29. Les troisièmes élections législatives pour le Conseil national et l'Assemblée nationale ont eu lieu en 2018. Quatre partis politiques se sont présentés aux élections à l'Assemblée nationale en octobre 2018, auxquelles 313 473 électeurs se sont inscrits. Parmi ces électeurs, 50,8 % étaient des femmes.

30. En 2018, la Commission électorale a mis en place des possibilités de vote par voie postale pour inciter à voter ceux qui ne peuvent se rendre dans les bureaux de vote de leur circonscription. Pour une participation plus inclusive, la Commission a également mis en place un kiosque de vote mobile à l'intention des patients dans les hôpitaux, des prisonniers et des personnes handicapées.

V. Mise en œuvre des recommandations regroupées par thèmes

A. Droit à l'éducation (recommandations 118.26 ; 118.79 et 118.84)

31. Le paragraphe 16 de l'article 9 de la Constitution garantit à chaque enfant le droit à une éducation de base gratuite. Afin d'assurer l'accès universel à une éducation gratuite dans des conditions d'égalité, on a élaboré un projet de politique nationale d'éducation et un plan directeur pour l'éducation au Bhoutan (2014-2024). Ces documents fournissent des orientations et une feuille de route stratégique pour atteindre les objectifs nationaux en matière d'éducation.

32. Le Gouvernement a mis en place des écoles (avec des installations qui soutiennent l'éducation inclusive) dans tous les *dzongkhags* et *thromdes* en fonction des besoins. Les programmes et les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoles publiques et privées.

1. Accès à l'éducation et fréquentation scolaire (recommandations 118.24 et 25 ; 118.30 ; 118.74 et 118.80 à 84)

33. Le Gouvernement continue d'améliorer l'accès à l'éducation et la fréquentation scolaire afin que tous les enfants d'âge scolaire puissent aller à l'école et poursuivre leur scolarité. Parmi les mesures prises, on peut citer :

a) Création d'écoles centrales pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les enfants des communautés rurales, et la qualité de cette éducation. Les écoles sont situées dans des zones de desserte pratiques, intégrées et dotées de ressources et d'internats. Elles fonctionnent de manière autonome. Des uniformes, des vêtements de sport, des chaussures, des draps de lit et trois repas par jour sont fournis gracieusement aux élèves. Dans ces écoles, des conseillers d'éducation et d'orientation, des directeurs et des surveillants sont chargés de veiller au bien-être des élèves internes. A l'heure actuelle, 64 écoles centrales accueillent environ 28 % de l'ensemble des élèves ;

b) Le Gouvernement continue de renforcer l'accès à l'éducation en développant les grands internats dans les écoles primaires et secondaires, où les élèves reçoivent gratuitement des manuels et des fournitures scolaires, en particulier dans les zones rurales. Dans le cadre du douzième plan quinquennal, le Gouvernement a l'intention d'améliorer encore les services éducatifs dans les zones reculées en élargissant le programme des écoles centrales et en créant de grands internats dans des écoles primaires ;

c) Le Gouvernement a déployé des efforts concertés pour élargir l'accès aux services de la petite enfance, améliorer la qualité de ces services et les rendre plus inclusifs. Il existe actuellement 307 centres de la petite enfance, y compris ceux gérés par des particuliers, des ONG et des entreprises. Dans le cadre du douzième plan quinquennal, le Gouvernement prévoit d'inscrire au moins 50 % des enfants âgés de 3 à 5 ans dans des centres de la petite enfance et d'établir au moins un centre dans chaque *Chiwog*⁴.

34. L'éducation est une composante majeure du système *Kidu*⁵ de Sa Majesté le Roi. Les élèves économiquement défavorisés ont la possibilité de poursuivre leur scolarité grâce à des bourses d'études.

2. Qualité de l'éducation (recommandations 118.81 ; 118.83 et 118.89)

35. Le Gouvernement a lancé diverses réformes visant à améliorer la qualité de l'éducation, dont voici quelques exemples :

a) La première Conférence nationale sur les programmes scolaires a été organisée en 2017 pour examiner le programme national. Ses recommandations sont en cours d'application ;

b) L'introduction du système d'écoles centrales a contribué à améliorer l'assiduité et les résultats scolaires et, d'une manière générale, la croissance ;

c) L'octroi d'une plus grande autonomie pour retenir les écoles secondaires où l'accent sera mis sur l'amélioration des pratiques pédagogiques et des résultats scolaires. À ce jour, il existe 104 écoles autonomes, dont 64 écoles centrales ;

d) Élaborée en 2014, la politique de ressources humaines dans l'enseignement sera révisée afin de tenir compte de l'évolution de la situation. La politique prévoit expressément que chaque enseignant recevra 80 heures de programme de perfectionnement professionnel chaque année ;

e) Le plan directeur des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'éducation (2014-2018) a été élaboré pour tirer parti des TIC en tant qu'outil permettant d'améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité.

3. Éducation et formation aux droits de l'homme (recommandations 118.11 ; 118.88 et 118.90)

36. Les valeurs et les principes du bonheur national brut ont été intégrés dans les programmes scolaires. La question des droits fondamentaux est abordée dans des matières telles que l'éducation civique, les études sociales et l'histoire. Les valeurs universelles et les droits de l'homme font partie intégrante de la pédagogie qui vise à donner des chances égales aux apprenants. Toutes les écoles, y compris les clubs UNESCO et les établissements du réseau des écoles associées de l'UNESCO, dans le cadre de l'enseignement des principes du bonheur national brut, encouragent l'éducation aux droits de l'homme. Le Gouvernement a entrepris d'aligner l'éducation à la citoyenneté mondiale sur le programme d'enseignement national, conformément à l'objectif 4 du développement durable.

37. L'éducation en matière de santé sexuelle et procréative fait partie du programme scolaire. Toutes les écoles ont des programmes d'éducation à l'autonomie fonctionnelle. Les coordonnateurs de la santé scolaire, les conseillers d'éducation et les clubs de santé scolaire mènent des programmes de sensibilisation à la santé sexuelle et procréative.

4. Analphabétisme et éducation non formelle (recommandations 118.82 et 118.91)

38. Avec 98,8 % du taux net d'inscription ajusté dans le primaire et 95,7 % du taux net d'inscription de base, tous les enfants d'âge scolaire sont couverts par le système éducatif formel. Presque tous les adultes, surtout les femmes qui n'ont pas eu l'occasion de poursuivre leur scolarité, reçoivent une alphabétisation de base et des compétences fonctionnelles dans le cadre du programme d'éducation non formelle. Grâce à ces mesures, le taux d'alphabétisation au Bhoutan est passé de 59,5 % en 2005 à 71,4 % en 2017.

39. Afin d'élargir l'accès au programme d'éducation non formelle et d'en améliorer la qualité, les activités suivantes ont été entreprises :

a) Mise en place des directives opérationnelles et des outils de suivi du programme d'éducation non formelle ;

b) Élaboration d'un programme d'études pour les centres d'apprentissage communautaires afin de diversifier le programme d'éducation non formelle et d'y inclure l'acquisition de compétences pratiques dans des domaines comme la couture, la menuiserie, l'électricité, etc ;

c) Établissement d'un cadre d'équivalence pour le programme d'éducation non formelle afin de renforcer et de faciliter le passage de l'éducation non formelle à l'enseignement formel et professionnel.

40. Afin de promouvoir le développement des compétences, le Gouvernement soutient deux centres de formation professionnelle privés.

B. Droit à la santé (recommandations 118.30 et 118.74 à 118.78)

41. Les Bhoutanais bénéficient gracieusement de services de santé du niveau primaire au niveau tertiaire, y compris la médecine traditionnelle, en tant que droit garanti par la

Constitution. Le Fonds d'affectation spéciale pour la santé finance tous les médicaments et vaccins essentiels.

42. Tous les plans et programmes de santé sont alignés sur la politique nationale de santé 2011, qui fournit une feuille de route pour atteindre les objectifs nationaux en matière de santé. La politique sera révisée dans le cadre du douzième plan quinquennal et un projet de loi sur la santé est à l'étude.

43. Le Bhoutan dispose d'un système de santé à trois niveaux bien intégré, avec des unités de santé de base et des dispensaires de proximité au niveau primaire, des hôpitaux de district et généraux au niveau secondaire et des hôpitaux régionaux et nationaux de référence au niveau tertiaire. Le système de santé est relié à la base par des agents sanitaires bénévoles dans les villages. Les Bhoutanais qui ont besoin de services médicaux de pointe qui ne sont pas disponibles dans le pays sont orientés vers l'étranger avec l'appui des pouvoirs publics.

44. Le nombre de médecins est passé de 251 en 2015 à 345 en 2017 et celui des infirmiers de 1070 à 1264, respectivement. Un programme de soins infirmiers a été lancé à l'Université des sciences médicales de Khesar Gyalpo et dans deux « collèges » privés, et des programmes analogues pourraient être étendus à d'autres *dzongkhags* dans le cadre du douzième plan quinquennal.

45. Les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies comprennent des activités de plaidoyer de haut niveau sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH, l'hépatite et la syphilis ; la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, et la grossesse chez les adolescentes ; l'abus de substances ; et les maladies non transmissibles. La Stratégie de promotion de la santé, élaborée pour faire évoluer les comportements au niveau local, comprend les initiatives suivantes :

a) Pour améliorer la qualité de la prise en charge des mères et des nouveau-nés, des soins néonataux essentiels et la technique de la « mère kangourou » ont été introduits dans 25 hôpitaux, dont les 3 hôpitaux de référence. Plus de 450 professionnels de la santé ont été formés dans ce domaine ;

b) Des unités de santé adaptées aux adolescents ont été créées dans certains hôpitaux et des agents de santé de sexe féminin ont été déployés dans les unités de santé de base pour créer un environnement plus favorable aux femmes ;

c) Pour améliorer l'accès à des soins de qualité complets, des indicateurs clefs ont été définis pour le douzième plan quinquennal, notamment la prise en charge d'au moins 8 visites pour les soins prénatals, la couverture des soins postnatals, le taux d'accouchement en institution, le taux de prévalence de la contraception, le taux de mortalité maternelle, le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité des moins de 5 ans, le taux de mortalité néonatale, entre autres indicateurs ;

d) Des interventions ciblées sont prévues dans le cadre du douzième plan quinquennal en vue d'améliorer l'état de santé de la mère et de l'enfant, y compris un système de suivi de la mère et de l'enfant sur le Web pour suivre les femmes enceintes et l'enfant (jusqu'à l'âge de 5 ans) afin d'améliorer les soins et la prise en charge.

46. Dans le cadre du douzième plan quinquennal, il est prévu de développer encore plus les autres formes de prestation de soins de santé, tels que des camps médicaux et des cliniques de proximité, afin d'atteindre les zones reculées.

47. Afin de renforcer l'offre, la distribution et le suivi des médicaments et des fournitures médicales, un système informatique d'inventaire des fournitures médicales a été mis en place au Bhoutan. Les établissements de santé disposent en permanence d'au moins 95 % des médicaments essentiels. Les équipements médicaux sont opérationnels à plus de 90 % dans tous les établissements de santé tout au long de l'année. Un service d'ambulance aérienne d'urgence a également été mis en place.

48. Une unité médicale *Kidu*, mise en place par Sa Majesté le Roi, fournit des services de santé aux populations vulnérables et reculées.

49. La stratégie et le plan d'action nationaux en matière de cybersanté ont été élaborés pour fournir des services de santé accessibles, pratiques et rentables à la population.

50. Les établissements de santé sont classés chaque année en fonction des indicateurs de performance de la norme en matière d'assurance qualité, d'amélioration constante de la qualité, de contrôle des infections et de gestion des déchets. Afin de répondre aux besoins de la population vieillissante, des programmes communautaires de soins aux personnes âgées ont été mis en place dans plus de 85 % des établissements de santé.

51. Les initiatives ci-après ont été lancées pour adopter une approche globale qui comprend la création d'un environnement sain, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, et la prise en charge des enfants :

a) Le programme de santé de la mère et de l'enfant qui comprend la mise en œuvre d'un outil de contrôle du développement de l'enfant, des soins de santé et de développement de l'enfant, un centre unique pour accueillir les enfants et l'introduction d'hôpitaux amis des enfants ;

b) Le plan pour la salubrité de l'eau a été mis en œuvre dans plus de 300 systèmes d'adduction d'eau afin d'améliorer la salubrité de l'eau potable grâce à la participation communautaire.

52. Pour améliorer la fourniture de soins aux mères et aux enfants, l'hôpital Gyaltsuen Jetsun Pema (150 lits) est en construction.

53. Compte tenu des répercussions du développement sur la santé des personnes, une évaluation des effets de l'industrie manufacturière sur la santé a été réalisée à titre pilote en 2016. Une évaluation analogue sera entreprise durant le douzième plan quinquennal pour les projets hydroélectriques et des projets connexes.

C. Lutte contre la pauvreté (recommandations 118.60 à 118.73)

54. La réduction de la pauvreté est l'objectif premier de tous les plans et politiques de développement. Il en sera de même durant le douzième plan quinquennal, qui a fait de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des inégalités l'un des 17 principaux domaines de résultats nationaux. D'importants progrès ont été accomplis sur le plan de la réduction de la pauvreté, tant de revenu que multidimensionnelle. Le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de revenu est passé de 12 % en 2012 à 8,2 % en 2017, tandis que le taux de pauvreté multidimensionnelle a chuté de 12,7 % à 5,8 % sur la même période.

55. Selon le protocole d'élaboration des politiques, toutes les politiques doivent faire état des difficultés et des possibilités liées à la réduction de la pauvreté. L'outil d'examen du bonheur national brut évalue les effets perçus des politiques selon 22 variables, dont le niveau de vie, le bien-être matériel, l'équité, la santé et l'éducation.

56. Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement a adopté une approche à deux volets : a) des plans et des programmes s'inscrivant dans le cadre de programmes généraux tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures sociales ; et b) des initiatives ciblées visant à couvrir ceux qui demeurent pauvres en raison de l'existence de poches de pauvreté dispersées dans le pays.

57. Voici quelques-unes des mesures ou réalisations notables en matière de réduction de la pauvreté au cours du onzième plan quinquennal :

a) Environ 65 % du budget total a été affecté aux secteurs sociaux ;

b) Le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable a atteint 98,6 % ;

c) Une formule d'affectation des ressources prenant en compte la pauvreté a été utilisée pour déterminer la dotation en ressources des *dzongkhags* et des *gewogs*⁶ ;

d) Tous les ménages ruraux ont reçu 100 unités d'électricité gratuite.

e) Le taux de salaire de la main-d'œuvre nationale a été révisé à la hausse, de 165 à 215 ngultrum.

58. Aux programmes généraux viennent s'ajouter diverses interventions ciblées de réduction de la pauvreté, notamment :

a) Compte tenu de l'importance de la terre comme moyen de subsistance, Sa Majesté le Roi a accordé des terres à 123 265 bénéficiaires dans tout le Bhoutan ;

b) Dans le cadre du programme *Gyalpoi Tozey*⁷, 2 675 enfants des familles les plus démunies bénéficient d'une aide couvrant l'ensemble de leurs frais de scolarité ;

c) Sa Majesté accorde des allocations mensuelles en espèces à 850 personnes âgées pour couvrir leurs frais de subsistance. Une maison de retraite pour personnes âgées a été construite ;

d) Les personnes sans terre et défavorisées sur le plan socioéconomique se sont vu accorder des terres et une aide financière pour leur permettre de jouir de moyens de subsistance durables. On a mis en œuvre des projets de réhabilitation, dont 245 ménages ont bénéficié à ce jour ;

e) Le programme de promotion de l'économie rurale, lancé pour réduire la pauvreté dans les villages les plus pauvres, a couvert 75 villages au cours du onzième plan quinquennal ;

f) Le Programme ciblé de lutte contre la pauvreté des ménages permet d'affiner les interventions, en ciblant les ménages dans les villages. Dans le cadre de ce programme, 3 154 des personnes ou ménages les plus pauvres de tous les *dzongkhags* ont fait l'objet d'une évaluation selon le taux de pauvreté multidimensionnelle, qui servira à mettre au point des mesures visant à assurer des moyens de subsistance durables.

D. Environnement, changements climatiques et gestion des catastrophes (recommandations 118.96 à 118.100)

59. L'engagement du Bhoutan en faveur de l'environnement se manifeste, entre autres, dans sa Constitution qui exige que 60 % de la superficie du pays soit maintenue en permanence sous couvert forestier. Actuellement, le pays est couvert de forêts à 71 %, avec notamment des parcs nationaux, des aires protégées pour la flore et la faune sauvages et des couloirs biologiques. Le Gouvernement a mis en œuvre un cadre pour intégrer l'environnement, les changements climatiques, la gestion des catastrophes, les questions de genre et la pauvreté dans le onzième plan quinquennal afin de traiter les préoccupations transversales dans les plans et les programmes.

60. Un inventaire national des ressources en eau a été lancé dans tous les *dzongkhags* et les *gewogs* afin de s'attaquer à la question de la conservation et de la gestion de l'eau et des bassins versants.

61. Le Bhoutan a réaffirmé en 2015 son engagement à rester neutre en carbone dans sa première contribution déterminée au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le pays a ratifié l'Accord de Paris en 2017.

62. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour atténuer les effets des changements climatiques en maintenant les niveaux actuels de couverture forestière. Bien que les efforts d'atténuation reposent essentiellement sur la conservation des forêts en tant que puits de carbone, le problème croissant des émissions fera l'objet de stratégies prioritaires visant à appuyer une voie de développement à faible taux d'émission.

63. La politique de développement économique de 2016 prévoit des mesures visant à promouvoir la « croissance verte » pour le développement industriel. Le douzième plan quinquennal a intégré le développement neutre en carbone parmi les principaux domaines de résultats nationaux afin d'orienter la planification et l'exécution des activités de développement dans tous les secteurs. À l'heure actuelle, le Bhoutan compense 4,4 millions de tonnes d'émissions en équivalent-dioxyde de carbone par l'exportation d'hydroélectricité.

64. L'adaptation aux effets des changements climatiques est une priorité. Le Bhoutan a mis à jour ses profils de projets dans le cadre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et a mené à bien l'exécution de deux projets. Il met actuellement en œuvre quelques-unes des actions considérées comme prioritaires dans le projet NAPA-III. Le Bhoutan considère que la formulation et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation constituent un moyen important de réduire la vulnérabilité, en intégrant l'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale du développement et en appliquant des mesures d'adaptation prioritaires sur le terrain.

65. Le Bhoutan investit ses ressources dans des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Des projets hydroélectriques sont construits à grands frais pour tenir compte de la nécessité de résister à des catastrophes telles que les vidanges brutales de lacs glaciaires et les tremblements de terre. Des systèmes d'alerte précoce ont été installés dans trois bassins hydrographiques, à Punakha, Wangdue et Bumthang. Le Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement finance localement des projets appuyant les efforts d'atténuation et d'adaptation.

66. Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Gouvernement a bénéficié de l'assistance technique de partenaires internationaux en matière de préparation aux catastrophes. Le Bhoutan dispose d'un réseau de base de surveillance sismique comptant 14 stations de surveillance sismique en temps réel et 2 stations de surveillance sismique hors ligne ainsi que 20 appareils de mesure de l'intensité répartis dans tout le pays, et des moyens élémentaires de communication d'urgence sont en cours d'installation. En outre, dans le but de mettre en place un mécanisme intégré d'action en cas de catastrophe, un système de commandement en cas d'incident a été adopté dans le pays.

67. Le plan d'urgence national en cas de tremblement de terre, assorti de procédures normales d'exploitation, a également été élaboré. Un plan d'urgence et de gestion des catastrophes a été préparé pour quatre *dzongkhags* ainsi que pour la capitale et, dans ce cadre, des exercices de simulation ont été réalisés et des formations en recherche et sauvetage de base ont été dispensées. Un plan similaire a également été élaboré pour le secteur de l'éducation.

68. Afin de renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire, des plans d'urgence en cas de catastrophe ont été mis au point pour 26 hôpitaux.

69. À l'avenir, les principales priorités consisteront à établir un centre national de recherche et de sauvetage, des centres d'opérations d'urgence dans les districts et des communications d'urgence en cas de catastrophe. Une proposition pour la création de ces centres et l'établissement de communications d'urgence a été élaborée, et le pays sollicite le soutien financier des partenaires internationaux.

70. Dans le cadre du douzième plan quinquennal, des efforts sont faits en vue d'intégrer les besoins des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées dans les stratégies, les plans et les programmes de gestion des catastrophes.

E. Traite des êtres humains (recommandations 118.35 et 118.102)

71. Le Gouvernement poursuit ses efforts visant à prévenir et à combattre la traite des personnes. Le Ministère de la justice et de l'ordre public est l'organisme responsable de la lutte contre la traite des personnes.

72. Un rapport sur l'examen juridique et politique de la réponse à la traite des personnes a été élaboré en 2015. Un manuel de formation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention des forces de l'ordre et des magistrats du parquet a été rédigé en 2017. Un projet de procédures types pour les enquêtes et les interventions en cas de traite des personnes est à l'étude.

73. En 2016, 2017 et 2018, une formation de formateurs sur la lutte contre la traite des personnes a été organisée pour les forces de l'ordre et les organisations de la société civile.

En outre, des séances d'information sur la prévention de la traite des personnes et les mesures à prendre pour y faire face ont été organisées à l'intention des forces de l'ordre.

74. À ce jour, 37 agents de police (30 hommes et 7 femmes) ont été formés pour s'occuper des cas de traite des personnes. En mai 2018, deux policières ont reçu une formation sur le Manuel de formation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention des forces de l'ordre et des magistrats du parquet. Les agents formés ont sensibilisé au problème de la traite plus de 224 hommes et 304 femmes à la recherche d'un emploi à l'étranger. De plus, on a mis en place deux programmes de formation initiale qui ont permis à 13 agents de police et 30 commis de différents postes de police de recevoir une formation sur la traite des personnes.

75. Le Gouvernement coopère étroitement et coordonne ses activités avec les pays voisins pour combattre la traite internationale des personnes.

F. Emploi (recommandations 118.50 à 118.56) et protection sociale (recommandations 118.57 à 118.59)

76. Les mesures prises par le Gouvernement au cours du onzième plan quinquennal ont permis de faire baisser le taux de chômage global, de 2,9 % en 2013 à 2,4 % en 2017. Toutefois, le chômage des jeunes a augmenté sur la même période, passant de 9,6 % à 10,6 %.

77. Un groupe de travail sur la création d'emplois a été chargé en 2015 de proposer des mesures stratégiques afin de promouvoir la création d'emplois et la croissance économique. La politique nationale sur l'emploi de 2013 fera l'objet d'une révision au cours du douzième plan quinquennal.

78. Selon le plan directeur du Bhoutan sur l'éducation (2014-2024), 20 % des élèves qui quittent l'enseignement secondaire supérieur devraient avoir accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels d'ici à 2024. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif l'inscription de 20 % des jeunes sortant de l'école dans le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels au cours du douzième plan quinquennal. La politique relative à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels sera également réexaminée durant le douzième plan quinquennal.

79. Pour rendre l'emploi dans le secteur privé plus attrayant, les dispositions de la loi sur le travail et l'emploi de 2007 et du règlement annexe sont en cours d'application dans le secteur privé. Le Gouvernement a lancé plusieurs programmes de développement de l'emploi et des compétences qui ont permis à plus de 12 000 jeunes de trouver un emploi. Plus de 3 000 jeunes ont bénéficié du programme de développement de l'entrepreneuriat, et un fonds renouvelable pour le lancement de nouvelles entreprises a également été créé en 2016.

80. Parmi les principaux domaines de résultats nationaux du douzième plan quinquennal figure également la création d'emplois productifs et rémunérateurs. Un objectif de 53 000 nouveaux emplois dans les différents secteurs économiques a été fixé.

81. Au cours du onzième plan quinquennal, environ 8 200 emplois ont été créés dans les *dzongkhags*, principalement grâce à la création de petites entreprises familiales et artisanales. Le Gouvernement soutient 1 800 jeunes qui se sont lancés dans l'agriculture dans leurs communautés. Grâce au système des droits d'utilisation des terres instauré par Sa Majesté le Roi, 52 jeunes cultivent une petite trentaine d'hectares.

82. Le programme d'emploi garanti est l'une des stratégies adoptées pour faire reculer le chômage dans le pays. Grâce à cette initiative, des jeunes ont été formés dans le cadre de programmes de développement des compétences professionnelles, puis placés dans des entreprises au moyen du mécanisme d'emploi direct. Le mécanisme d'emploi à l'étranger est un autre volet du programme d'emploi garanti.

83. Le Gouvernement a mis en place des programmes de stage dans divers organismes publics et privés à l'intention des diplômés de l'enseignement secondaire et universitaire, et les stagiaires reçoivent une allocation de 3 750 ngultrum par mois.

84. Le projet de politique nationale en matière de retraite et de prévoyance sera soumis à l'approbation du Gouvernement. L'une des grandes caractéristiques de cette politique est l'introduction d'un régime non contributif couvrant les personnes qui n'ont pas les moyens de cotiser et d'un régime de contributions volontaires offrant à ceux qui sont dans le secteur informel la possibilité d'en bénéficier. Conformément à la loi sur le travail et l'emploi de 2007, une caisse de prévoyance pour les employés du secteur privé et des entreprises a été mise en place. En juin 2018, 57 194 salariés étaient affiliés à ce régime.

G. Femmes (recommandations 118.17 et 118.18)

85. Bien que les femmes jouissent d'une grande indépendance et des mêmes chances que les hommes au Bhoutan, il reste encore des lacunes à combler. Le Gouvernement a pris plusieurs initiatives durant la période considérée.

86. La politique sur l'égalité des sexes, dont la version préliminaire a été rédigée en 2015, est en cours de finalisation, et la budgétisation tenant compte des questions de genre a été instaurée depuis le dixième plan quinquennal. Une étude diagnostique sur l'égalité des sexes a été menée dans certains secteurs afin de fournir des données de base à jour sur la situation des femmes et des hommes, et des analyses de certains secteurs ont été effectuées pour faciliter la prise en compte des questions de genre. Le Gouvernement envisage de produire des données ventilées par sexe au cours du douzième plan quinquennal et, dans cette optique, a procédé à un examen de l'écosystème des données afin d'évaluer les besoins et les lacunes en termes de données, et dans les domaines de la production, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées à des fins de prise de décisions.

87. En juillet 2016, des indicateurs obligatoires sur l'égalité des sexes ont été intégrés dans les accords annuels d'évaluation des résultats pour l'année 2016-2017 de tous les organismes publics et organismes autonomes. Ces indicateurs obligent les organismes à fournir à leurs employés une aide à la garde d'enfants, en mettant à leur disposition des installations telles que des crèches, ainsi qu'à élaborer un cadre interne pour s'occuper des questions de genre sur le lieu de travail. En outre, dans les accords annuels d'évaluation des résultats de 2017-2018, l'élaboration d'un cadre interne pour s'occuper des questions de genre sur le lieu de travail a été incluse comme indicateur obligatoire pour tous les *dzongkhags*.

88. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en collaboration avec des organisations de la société civile comme la Fondation Tarayana et l'Association des femmes entrepreneurs du Bhoutan, a créé 20 groupes d'auto-assistance dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui comptent 214 femmes.

89. Le Gouvernement investit dans des pratiques agricoles intelligentes pour remédier aux problèmes de temps, de pauvreté et de pénibilité que connaissent les agricultrices, et dans des groupes locaux chargés de superviser la prise en compte des questions relatives au climat, au genre et à la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de développement local. Cet objectif important répond aux conclusions de l'enquête de 2015 sur le bonheur national brut selon lesquelles les agricultrices sont le groupe « le moins heureux » au Bhoutan.

90. Outre les programmes réguliers de sensibilisation, un programme national de sensibilisation de haut niveau dirigé par Sa Majesté la Reine-Mère Sangay Choden Wangchuck, sur la santé procréative, les questions liées aux droits de l'enfant, y compris la grossesse des adolescentes, et la fourniture d'une aide aux femmes et aux enfants en situation difficile, a été mené à bien dans tous les *dzongkhags* en 2016 et 2017.

1. Disparité entre les sexes dans l'éducation (recommandations 118.85 et 118.86)

91. Le Bhoutan a fait des progrès considérables en termes de parité des sexes dans le secteur de l'éducation. L'indice de parité des sexes dans l'enseignement élémentaire et supérieur était respectivement de 1,00 et 1,06 en 2018.

92. Bien que l'indice de parité des sexes dans l'enseignement post-secondaire demeure favorable aux garçons, il est passé de 0,78 en 2014 à 0,85 en 2018, grâce à des initiatives

telles que la construction d'internats et de cantines, et la mise en place de programmes d'éducation à l'autonomie fonctionnelle et de programmes sur la santé sexuelle et procréative des adolescents dans les écoles. En outre, les tendances indiquent une faible participation des filles aux filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques dans l'enseignement supérieur. Le Gouvernement encourage les filles à choisir ces matières au niveau secondaire supérieur par le biais d'activités de conseil et de sensibilisation.

93. Afin d'encourager les filles à rester à l'école et à poursuivre leurs études, le Gouvernement a commencé à fournir gracieusement des serviettes hygiéniques gratuites et à construire des installations sanitaires séparées.

94. Bien que le nombre de femmes inscrites dans des instituts de formation professionnelle et diplômées de ces établissements ait augmenté, le plan directeur sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels de 2016 prévoit des stratégies visant à créer un environnement respectueux de l'égalité des sexes afin d'encourager les filles à suivre une formation professionnelle.

95. La capacité d'accueil annuelle de l'Université royale du Bhoutan est passée de 1 500 à 3 000 étudiants entre le dixième et le onzième plan quinquennal. Le nombre d'étudiantes a ainsi augmenté, leur proportion étant passée de 38 % en 2012 à 44 % en 2015. L'Université a lancé 13 nouveaux programmes qui offrent un meilleur accès et un plus grand choix aux étudiantes.

2. Violence familiale (recommandations 188.19 ; 118.22 ; 118.31 à 118.34 et 118.37 à 118.39)

96. La loi de 2013 et le règlement de 2015 sur la prévention de la violence familiale établissent des procédures précises pour favoriser l'accès à la justice des femmes victimes d'actes de violence.

97. L'Institut national juridique du Bhoutan a pris de nombreuses mesures pour améliorer l'accès des victimes à la justice : il a notamment mis en place des formations relatives aux procédures de traitement des affaires de violences à l'égard des femmes à l'intention des forces de l'ordre, il a informé les victimes de leurs droits, il a intégré les droits des femmes dans les formations aux mécanismes alternatifs de règlement des différends et a proposé des formations sur ces mécanismes à des dirigeantes locales. Il a aussi régulièrement organisé, à l'intention des juges, des sessions de formation sur les lois qui ont une incidence sur les femmes et les enfants.

98. La Police royale du Bhoutan a ajouté la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale dans le cursus des nouvelles recrues et des officiers cadets. Les policiers et leurs familles ont été sensibilisés à la loi de 2013. De plus, la Police royale du Bhoutan collabore avec des organes de l'État et avec une organisation de la société civile, l'association Respect, Educate, Nurture and Empower Women (RENEW), en vue de renforcer les capacités des forces de l'ordre dans les domaines de la lutte contre la violence familiale et la traite des personnes et de la protection de l'enfance.

99. La Police royale a organisé deux tournées de sensibilisation visant à éduquer les communautés sur des questions telles que la violence familiale et ses répercussions sur les enfants, les grossesses des adolescentes, la consommation de drogues et le suicide.

100. De plus en plus de femmes sont recrutées dans la police. Elles sont formées aux procédures policières adaptées aux femmes et aux enfants et sont affectées à des unités de protection de la femme et de l'enfance dans les postes de police afin d'encourager les femmes qui sont victimes d'actes de violence ou qui y ont survécu à se manifester et à signaler les mauvais traitements subis. Les femmes représentent environ 12 % de l'effectif total de la police. Il y a des unités de protection de la femme et de l'enfance dans 13 districts sur 20. Des efforts sont faits pour établir des unités de ce type dans tous les postes de police.

101. Des organismes publics et des organisations de la société civile comme RENEW et *Nazhoen Lamtoen* participent à la prévention de la violence familiale et aux actions visant à aider les victimes à devenir des personnes autonomes et productives dans la société. Des

services de réadaptation et de conseil, un hébergement temporaire, une assistance judiciaire et des formations professionnelles sont également offerts aux victimes.

102. La première étude nationale sur la violence à l'égard des femmes et des filles, en cours de réalisation, fournira des données sur la prévalence de la violence, ses causes et ses conséquences, qui serviront de base pour élaborer des mesures stratégiques.

103. Un projet pilote visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants a été lancé en novembre 2018. Le projet, qui utilise une approche de prévention fondée sur la participation et la mobilisation au niveau local, combinée au renforcement des capacités des parties prenantes et à une stratégie de sensibilisation et de communication, examinera les causes de la violence sexiste et de la violence à l'égard des femmes et des enfants pour mobiliser durablement les communautés locales en vue de fonder des familles heureuses vivant dans des conditions de sécurité et d'équité.

104. En 2016, face au problème de la violence à l'égard des femmes, le secteur de la santé a réalisé une évaluation des services des différents niveaux de centres de santé au Bhoutan. En s'appuyant sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation, une directive nationale pour la prise en charge des victimes de violence conjugale et de violence sexuelle dans les établissements de santé a été élaborée en 2017.

105. Des programmes de sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à la prévention de la violence familiale ont été menés à l'intention des professionnels de la santé. Un module sur la médecine légale a été ajouté au programme d'étude des aides-soignants à la Faculté des sciences infirmières et de santé publique de l'Université des sciences médicales Khesar Gyalpo.

3. Participation des femmes à la vie politique et représentation aux postes de direction (recommandations 118.42 à 118.49)

106. Conscient qu'il faut encourager les femmes à se faire élire, le Gouvernement a élaboré en 2014 le plan d'action national pour la promotion de l'égalité des sexes aux postes d'élus. Ce plan d'action a fait l'objet d'un examen et sera étoffé afin de tenir compte des nouveaux enjeux et d'en élargir la portée durant le douzième plan quinquennal.

107. Des conférences ont été organisées sur la représentation des femmes dans la gestion des affaires publiques, les postes de direction et la politique en 2014, 2017 et 2018. En outre, un forum politique a été organisé par la Commission électorale en 2015 afin d'examiner les contraintes et les défis de la participation des femmes à la vie politique et de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

108. La Commission électorale a encouragé la participation des femmes à la vie politique. De nombreux avis électoraux ont été produits et diffusés pendant les élections locales de 2016 et les élections législatives de 2018. En outre, des séminaires, des activités de formation et des travaux de recherche sur les partis politiques ont été mis en œuvre. L'introduction du centre de facilitation pour le vote par correspondance a entraîné une augmentation de la participation des femmes à la vie politique ainsi qu'une augmentation du taux de participation électorale lors des dernières élections législatives.

109. En outre, la Commission électorale, la Commission nationale pour les femmes et les enfants et le Réseau d'autonomisation des femmes du Bhoutan, organisation de la société civile, ont mené des campagnes d'information et de sensibilisation pour accroître la représentation des femmes dans la sphère politique.

110. Conscient de la faible représentation féminine aux postes de direction, Sa Majesté le Roi, conformément à la Constitution, a nommé des femmes à la présidence de la Commission anticorruption, à deux sièges de membres éminents du Conseil national, à deux postes de commissaires à la Commission royale de la fonction publique, à un poste de commissaire à la Commission électorale et à un siège de juge à la Cour suprême. En mai 2018, deux femmes ont été élues au Conseil national. L'un des partis politiques qui ont participé aux élections législatives d'octobre 2018 était dirigé par une femme. En outre, sur les 19 femmes candidates, sept ont été élues pour la première fois à l'Assemblée nationale. Actuellement, 15 % des députés au Parlement sont des femmes, contre 8 % en 2013.

111. En 2013, lors des élections du Conseil national, 52,48 % des électeurs étaient des femmes contre 47,51 % d'hommes. Lors des élections de l'Assemblée nationale, les proportions étaient de 56,92 % de femmes pour 53,11 % d'hommes. En 2018, les électrices étaient toujours plus nombreuses que les hommes, avec 52,4 % de votantes aux élections du Conseil national et 50,83 % aux élections de l'Assemblée nationale.

112. En 2016, lors des deuxièmes élections locales, sur les 1 439 candidats élus à divers postes, 164 étaient des femmes, dont 2 *Gups*⁸ et 24 *Mangmis*⁹.

113. Les femmes représentent environ 30 % de l'ensemble de la fonction publique, et 8,8 % d'entre elles occupent des postes de direction. Le gouvernement compte une femme parmi ses 10 ministres. En novembre 2018, pour la première fois au Bhoutan, une femme a été nommée commandante de bord au sein de la compagnie aérienne nationale, Druk Air.

114. Un cadre interne de lutte contre le harcèlement sexuel et les inégalités entre les sexes sur le lieu de travail a été mis en œuvre pour s'occuper des plaintes liés à des problèmes de harcèlement sexuel et assurer un environnement de travail favorable aux femmes. Ce cadre est complété par l'initiative dite de « personnes ressources », lancée par la Commission royale de la fonction publique pour s'attaquer au harcèlement sexuel et à d'autres problèmes dans la fonction publique.

H. Enfants

1. Prise en charge et protection de l'enfant (recommandations 118.6 ; 188.27-29 ; 118.36 et 120.38)

115. Pour renforcer la protection de la maternité et de l'enfance, les administrations publiques, les sociétés et les entreprises publiques ont fait passer la durée du congé de maternité de trois à six mois et la durée du congé de paternité de cinq à dix jours ouvrables. Les entreprises du secteur privé sont encouragées à accorder à leurs employés les mêmes avantages. Ces changements s'inscrivent dans le droit fil de la politique nationale relative à l'allaitement maternel qui préconise l'allaitement pendant les six premiers mois des 1 000 jours de « l'âge d'or ». Pour que les parents qui travaillent puissent continuer à s'occuper au mieux de leurs enfants, des crèches ont été créées sur les lieux de travail. Il en existe actuellement 12 à Thimphu et une à Paro. Une directive sur les crèches et un guide de formation pour le personnel des crèches ont été élaborés en 2018. Des efforts sont entrepris pour élaborer un cadre normatif et pour former le personnel à la fourniture de soins de base.

116. En 2018, une stratégie de communication a été mise au point pour encourager les collectivités et les familles à défendre les droits de l'enfant. De plus, on a mis en place des campagnes de sensibilisation et d'information par le biais des médias sur les problèmes des adolescents (Girl Talk) ainsi que des séries télévisées qui abordent la question de la violence familiale.

117. Pour éviter que les enfants entrent en conflit avec la loi, des divisions, unités et bureaux de protection des femmes et des enfants ont été créés dans les postes de police afin de sensibiliser la population à la protection de l'enfance et d'entreprendre des activités en milieu scolaire et des programmes de police sur la prévention de la délinquance. Les unités de protection des femmes et des enfants disposent de salles de détention distinctes dotées d'équipements récréatifs pour les enfants en conflit avec la loi. De plus, dans deux postes de police, l'un à Phuentsholing et l'autre à Thimphu, les enfants en conflit avec la loi sont placés en détention avant jugement dans des espaces adaptés à leurs besoins. La Police royale bhoutanaise a élaboré trois manuels sur la prise en compte des femmes et des enfants dans les activités de police.

118. Une étude en trois temps sur la violence à l'encontre des enfants, reposant notamment sur une analyse de la documentation pertinente et sur des enquêtes qualitatives et quantitatives, a été menée de 2013 à 2016. Ses conclusions et recommandations ont été très utiles pour élaborer le plan d'action national de 2018 en faveur du bien-être et de la protection de l'enfance. Le projet de plan d'action, qui prévoit des mesures relatives à la

promotion de la participation des enfants, à leur protection et à leur développement, sera mis en œuvre au cours du douzième plan quinquennal.

119. Le bien-être, la sécurité et la protection des enfants à l'école sont une priorité pour le Gouvernement. Depuis 2016, outre qu'elles doivent dispenser une éducation aux initiatives relatives au bonheur national brut, toutes les écoles sont tenues de proposer un environnement adapté aux enfants. Un dispositif d'orientation et de conseil aux élèves a été mis en place pour favoriser le développement, la santé et le bien-être des enfants et des jeunes.

120. Le réseau de coordonnateurs pour la protection de l'enfance a été constitué en 2012. Neuf coordonnateurs ont été nommés auprès d'organismes pertinents pour veiller à ce que les questions de protection de l'enfance soient prises en compte dans leurs politiques et plans sectoriels respectifs. On compte aujourd'hui 44 coordonnateurs pour la protection de l'enfance dans des organismes du Gouvernement et des ONG.

121. Un bureau de la prise en charge et de la protection des enfants a été créé au sein de l'organe monastique central afin de protéger et de promouvoir les droits des garçons et des filles dans les monastères. Le bureau a désigné des responsables de la protection de l'enfance qui veilleront à la protection des droits des enfants vivant en milieu monastique.

122. Les cadres juridiques et connexes énumérés ci-après confirment l'engagement du Bhoutan en faveur des droits de l'homme :

- a) Dispositions réglementaires de 2015 relatives à la loi de 2011 sur la protection de l'enfance, à la loi de 2012 sur l'adoption d'enfants et à la loi de 2013 sur la prévention de la violence familiale ;
- b) Directives de 2016 relatives à la gestion des foyers d'accueil ;
- c) Code de déontologie de 2016 des responsables de la protection et des travailleurs sociaux ;
- d) Directive de 2016 à l'intention des médias sur le signalement de cas concernant des femmes et des enfants ;
- e) Manuel de formation de 2017 sur les questions relatives à la traite des êtres humains à l'usage des forces de l'ordre et des magistrats du parquet ;
- f) Directives de 2017 relatives à l'agrément des prestataires de services ;
- g) Directive de 2017 relative à l'agrément et à la gestion des foyers d'accueil pour les femmes et les enfants en situation difficile ;
- h) Directive de 2017 relative à l'adoption d'enfants ;
- i) Procédures opérationnelles permanentes de 2017 relatives à la gestion de cas concernant des femmes et des enfants en situation difficile ;
- j) Directive de 2018 relative à la protection de remplacement.

123. Consciente de ce que le manque d'information et de capacités sont deux des problèmes les plus urgents, la Commission nationale pour les femmes et les enfants continue d'éveiller les consciences et de sensibiliser aux questions relatives aux droits et à la protection de l'enfant d'un point de vue normatif, institutionnel et législatif à tous les échelons. Des ateliers de sensibilisation de haut niveau sur les questions relatives à l'égalité des sexes, aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance ont été organisés à l'intention de parlementaires en 2016 et en 2017, et des membres nouvellement élus du Conseil national, en 2018.

124. Des progrès importants ont été faits dans la mise au point des initiatives en faveur de protection de l'enfance et l'institutionnalisation du renforcement des capacités en ce qui concerne les droits de l'enfant. Dans le cadre du programme de formation aux droits de l'enfant mis sur pied par la Commission nationale pour les femmes et les enfants, le personnel des organismes concernés est régulièrement formé à la protection de l'enfance, y compris à des méthodes élémentaires de gestion des cas. Les fonctionnaires de police, les avocats, les professionnels du droit privé, les inspecteurs du travail, les dirigeants locaux

ainsi que les responsables des monastères suivent des activités de sensibilisation et de formation portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la loi sur la protection de l'enfance (2011), les procédures judiciaires adaptées aux enfants et les problèmes liés à l'égalité des sexes.

125. La loi de 2007 sur le travail et l'emploi interdit le travail des enfants de moins de 13 ans. L'embauche de jeunes de 13 à 17 ans est en outre proscrite en ce qui concerne 16 activités professionnelles considérées comme dangereuses. Conformément à la loi de 2011 sur la protection de l'enfance et aux dispositions réglementaires y relatives, tout enfant qui travaille est considéré comme un enfant en situation difficile et peut à ce titre bénéficier d'une prise en charge et d'une protection.

2. Mariage d'enfants (recommandations 118.20 et 118.23)

126. La loi de 2011 sur la protection de l'enfance et le Code pénal de 2014 jettent les bases de l'interdiction du mariage d'enfants. Tout acte sexuel avec un enfant de moins de 18 ans est qualifié de viol. Les tribunaux traitent avec diligence et sévérité des affaires concernant des enfants.

127. De concert avec l'Institut national des études juridiques du Bhoutan, l'appareil judiciaire sensibilise citadins et ruraux aux questions relatives au mariage d'enfants et aux lois protégeant les droits de tous les enfants.

128. Le Bhoutan, qui est membre de l'Initiative de l'Asie du Sud visant à mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants, a souscrit au Plan d'action régional pour mettre fin aux mariages d'enfants en Asie du Sud.

129. Une étude sur la fréquence des mariages d'enfants réalisée dans le cadre des enquêtes sur le niveau de vie au Bhoutan (2012 et 2017) indique une baisse du taux de mariages d'enfants, qui est passé de 8,7 % en 2012 à 5,5 % en 2017, grâce à diverses initiatives menées par le Gouvernement.

I. Personnes handicapées (recommandations 118.80 et 118.89 à 118.92)

130. En 2018, on a élaboré un projet de politique nationale en faveur des personnes handicapées, qui est fondé sur une évaluation des besoins couvrant divers types de handicap et groupes d'âge. Le plan d'action qui accompagnera cette politique sera élaboré et appliqué au cours du douzième plan quinquennal. Conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le projet met en œuvre une approche fondée sur les droits. Certaines de ses dispositions visent à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de santé et d'éducation en supprimant les barrières environnementales, physiques, comportementales et autres obstacles qu'elles rencontrent.

131. En 2017, pour la première fois, une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques concernant les enfants handicapés a été lancée pour soutenir l'élaboration des politiques, plans et programmes pertinents.

132. Le Bhoutan met en œuvre la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, et a participé à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées (2013-2022), tenue à Beijing en 2017.

133. Le Gouvernement veille à l'intégration du programme sur la prise en compte des besoins éducatifs spéciaux dans l'ensemble du système éducatif en examinant les besoins des différents élèves dans le cadre des activités de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage, de l'élaboration des programmes scolaires, des évaluations et des mesures en matière d'accessibilité physique, et des programmes de transition vers la reprise d'études, la formation ou l'emploi.

134. Des stratégies visant à améliorer l'accès à des services éducatifs spécialisés sont énoncées dans le plan pour l'éducation du Bhoutan (2014-2024). Le Ministère de

l'éducation a créé des écoles qui appliquent des programmes visant à répondre aux besoins des enfants handicapés et des enfants ayant des besoins spéciaux. Au cours du onzième plan quinquennal, le programme sur la prise en compte des besoins éducatifs spéciaux a été introduit dans 8 autres écoles, de sorte qu'il est appliqué aujourd'hui dans 16 établissements, auxquels il faut ajouter deux écoles spécialisées accueillant au total 647 enfants présentant un handicap auditif ou visuel. Au cours du douzième plan quinquennal, le programme sera étendu à 12 autres écoles couvrant tous les *dzongkhags*.

135. Une directive est en cours d'élaboration sur le système d'évaluation, de notation et de promotion concernant les élèves ayant des besoins spéciaux qui sont scolarisés dans des établissements qui proposent un programme d'éducation spécialisée et dans deux écoles spécialisées. L'élaboration de la langue des signes bhoutanaise est une autre initiative prise.

136. Un programme de formation professionnelle a été mis en place à l'Institut Wangsel pour les personnes sourdes et malentendantes.

VI. Coopération et assistance internationale (recommandation 118.101)

137. En partenariat avec des organismes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, le Gouvernement s'emploie à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des obligations conventionnelles internationales et de promotion des droits de l'homme. Une politique nationale en faveur des personnes handicapées et une politique en faveur de l'égalité des sexes ont été élaborées de concert avec les partenaires du développement. Par ailleurs, l'Université royale du Bhoutan a mis en place une formation de courte durée sur le thème de la politique sociale.

138. Le Bhoutan a participé aux examens nationaux volontaires relatifs à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement lors du Forum politique de haut niveau, qui s'est tenu à New York, en juillet 2018. Il a pu partager son expérience et les difficultés qu'il rencontre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

139. Le Bhoutan a également participé à l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, à Bangkok, en novembre 2018, et a présenté son rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

140. En partenariat avec l'Initiative de l'Asie du Sud visant à mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants et le secrétariat de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants, le Bhoutan a accueilli, en mai 2018, une table ronde interrégionale de haut niveau sur le rôle des organisations régionales dans la protection des enfants contre la violence et sur les progrès accomplis dans l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

VII. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme (recommandation 118.1)

141. En 2009, le Bhoutan a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

142. Le rapport du Bhoutan valant huitième et neuvième rapport périodique au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa soixante-cinquième session, en 2016. Le Bhoutan a également présenté son rapport valant troisième à cinquième rapport périodique au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant lors de sa soixante-quinzième session, ainsi que ses rapports initiaux au titre, respectivement, des deux Protocoles facultatifs à la

Convention – vente d’enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants ; implication d’enfants dans les conflits armés – en 2017.

143. Une équipe spéciale de haut niveau présidée par le Ministre des affaires étrangères a été constituée en 2017 pour étudier la possibilité de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L’analyse d’intérêt national concernant la ratification de cet instrument a été soumise au Gouvernement pour examen.

144. Une délégation du Bureau du Conseil d’administration du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) s’est rendue au Bhoutan en avril 2018. Elle a relevé avec satisfaction la qualité de la coopération et du partenariat entre le Gouvernement et l’UNICEF dans les domaines de l’élaboration de normes et de règles et de la définition de politiques essentielles pour les enfants. La délégation a constaté que le Gouvernement avait financé des programmes et des projets visant à réaliser les objectifs de la Convention relative aux droits de l’enfant.

145. Une délégation du Groupe de travail sur la détention arbitraire s’est rendue au Bhoutan en janvier 2019.

VIII. Réalisations, meilleures pratiques et obstacles

A. Réalisations

146. Sous la conduite de Sa Majesté le Roi, le Bhoutan continue de vivre dans la paix, l’unité et l’harmonie, qui sont essentiels pour garantir les droits fondamentaux à la vie, à la liberté et à la sécurité consacrés par la Constitution. Des mesures ont été prises pour renforcer les institutions démocratiques ; en dix ans, la culture démocratique et la démocratie elle-même se sont solidement enracinées dans le pays.

147. L’augmentation du PIB national, qui est passé de 100 milliards de ngultrum en 2013 à 180 milliards de ngultrum en 2018, classe l’économie bhoutanaise parmi les plus dynamiques du monde. Le taux de croissance du PIB a atteint pas moins de 8 % en 2016 et 7 % environ en 2017.

148. D’importants progrès ont été réalisés dans les domaines de la santé et de l’éducation grâce à la gratuité des services. Le taux de scolarisation avoisine 100 % et la parité garçons-filles est assurée dans l’enseignement secondaire. Le taux d’alphabétisation des jeunes est de 93 % et l’espérance de vie a dépassé 70 ans.

149. Attaché à la paix et à la sécurité internationales, aspect clé du mandat de l’ONU, le Bhoutan contribue depuis 2014 aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu’observateur. Pour accroître sa participation et sa contribution à ces opérations, le Gouvernement s’est engagé, en 2015, à fournir un contingent militaire de 250 hommes.

B. Meilleures pratiques

150. La philosophie du développement fondée sur l’indice du bonheur national brut a permis d’accomplir de vastes progrès qui favorisent le développement durable ainsi que le respect des droits et le bien-être de chacun.

151. Les services de santé de base ont toujours été gratuits au Bhoutan. Les réserves du Fonds bhoutanais d’affectation spéciale aux soins de santé, mis en place en 2000 en tant que source de financement durable et innovante des soins de santé, ont atteint 2,3 milliards de ngultrum. Toutes les dépenses afférentes aux médicaments et vaccins essentiels sont aujourd’hui couvertes par le Fonds.

152. Le Gouvernement assure la gratuité de l’éducation pour tous les enfants du niveau préprimaire à la dixième année. L’accès à l’éducation s’est amélioré grâce à la création d’écoles centrales avec des internats et d’écoles primaires et secondaires de plus grande taille. Les programmes d’alimentation scolaire ont été étendus et jouent toujours un rôle clef car ils encouragent les élèves, en particulier les filles vivant dans des zones reculées et

difficiles, à venir à l'école et à y poursuivre leur scolarité. Pour faciliter l'accès des étudiants défavorisés à l'enseignement supérieur, un programme de prêts à taux zéro et sans garantie exigée a été mis en place en 2014.

153. Le *kidu* est un filet de protection sociale institué par les monarques pour répondre aux doléances et besoins des groupes vulnérables. Sa Majesté le Roi s'est déplacé en personne sur tout le territoire pour présenter le *kidu* au peuple et a professionnalisé et réglementé le système en nommant des fonctionnaires dans les districts et les villages pour recenser les personnes vulnérables et déterminer leurs besoins.

154. Le programme d'éducation non formelle, lancé au début des années 1990 pour venir à bout de l'analphabétisme, contribue toujours grandement à améliorer le taux d'alphabétisation et l'accès des femmes à l'éducation. Il a contribué à la hausse du taux global d'alphabétisation des adultes qui est aujourd'hui de 60 %. Il est également utilisé pour faire passer des messages d'intérêt public importants aux communautés rurales et a encouragé ceux qui souhaitaient exercer des responsabilités à prendre part aux élections locales.

155. En décembre 2013, le Gouvernement a entrepris la construction d'une prison à ciel ouvert où les détenues peuvent s'occuper de travaux agricoles. En octobre 2018, 111 prisonnières y avaient été détenues.

156. « Bhoutan for Life » (Bhoutan pour la vie) est une initiative unique visant à assurer la conservation continue des zones protégées et des corridors biologiques par le financement intégral de leur coût d'exploitation et de gestion. Ce projet permettra de conserver quelque 2,5 millions d'hectares de forêt et d'autres habitats naturels.

157. À la demande de Sa Majesté le Roi, le programme intégré de formation *De-Suung*¹⁰ a été institué en 2011 dans le but principal d'encourager tous les Bhoutanais à se mobiliser pour la cause supérieure de l'édification de la nation. Ce programme de formation fait appel au bénévolat et aux valeurs d'engagement au service de la collectivité, d'intégrité et de civisme. Les individus qui ont suivi ce programme de formation se portent volontaires lors d'interventions en cas de catastrophe ou d'activités caritatives et rendent service aux autres tout au long de leur vie.

158. Pour améliorer l'efficacité de la fourniture des services publics, le Gouvernement a mis en place, sous l'autorité du Secrétariat du Cabinet, un système qui permet à la population de déposer des plaintes concernant les services rendus.

C. Difficultés et contraintes

159. Pauvreté : Alors que le Bhoutan fait son possible pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), le pays est confronté aux défis du « dernier kilomètre » dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. Le coefficient de Gini a augmenté, passant de 0,36 en 2012 à 0,38 en 2017, indiquant un creusement des inégalités. Si la pauvreté multidimensionnelle a sensiblement reculé, la pauvreté rurale est nettement plus élevée que la pauvreté urbaine.

160. Situation macroéconomique : Bien que l'économie ait repris depuis 2014, avec une croissance annuelle moyenne du PIB d'environ 7 %, la vulnérabilité économique résultant de problèmes structurels, le ratio élevé dette/PIB et l'escalade des déficits commerciaux et budgétaires demeurent des sujets de préoccupation.

161. Chômage des jeunes : Bien que le chômage n'ait cessé de reculer, passant de 4 % en 2009 à 2,4 % en 2017, le fort taux de chômage des jeunes reste un problème majeur. Il est actuellement de 10,6 %, contre 9,6 % en 2013. La situation s'aggravera dans les années à venir avec l'arrivée d'un nombre accru de diplômés de l'université sur le marché du travail.

162. Problèmes d'accès : Le relief montagneux accidenté et l'habitat rural dispersé rendent la fourniture de services sociaux dans les domaines de la santé et de l'éducation et l'approvisionnement en électricité et en eau potable, notamment, extrêmement compliqués et onéreux. Cette situation entraîne également l'exode rural, qui a des incidences sur d'autres problèmes sociaux tels que la pauvreté, le chômage et la gestion des déchets.

163. Vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles : le Bhoutan est particulièrement exposé aux catastrophes naturelles, telles que les inondations, les glissements de terrain et les vidanges brutales de lacs glaciaires, les effets des changements climatiques aggravant encore la situation. De plus, le Bhoutan se situe dans une zone d'activité sismique. Ces caractéristiques naturelles intrinsèques et des facteurs sociaux tels que la pauvreté, l'empiètement humain sur des versants vulnérables et le faible taux d'alphabétisation, ont fait du Bhoutan l'un des pays du monde les plus exposés aux risques de catastrophe.

164. Migration : Petit pays aux frontières ouvertes et perméables situé dans une des régions les plus peuplées du monde, le Bhoutan est confronté à d'énormes problèmes liés à l'immigration illégale. Pour se protéger contre ces menaces à sa sécurité, il doit faire scrupuleusement respecter les lois nationales et les règles et règlements relatifs à l'immigration.

165. Les flux migratoires internes des campagnes vers les villes sont à la hausse. La population urbaine a augmenté, passant de 30,9 % de la population totale en 2005 à 37,8 % en 2017. Cette tendance rendra les centres urbains non durables, tandis que la production agricole va diminuer dans les zones rurales.

166. Population décroissante : Selon le rapport de 2017 des enquêtes sur le niveau de vie au Bhoutan, l'indice synthétique de fécondité est tombé à 1,9, soit en deçà du seuil de remplacement qui est de 2,1. Cette évolution risque d'entraîner un vieillissement de la population et une diminution de la main-d'œuvre. Parmi les mesures prises pour remédier à cette situation, une politique nationale en matière de population et de développement a été élaborée, l'objectif étant notamment que l'indice synthétique de fécondité ne soit plus systématiquement inférieur au seuil de remplacement.

167. Vieillesse de la population : Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté, passant de 29 752 (4,7 % de la population totale) en 2005 à 43 064 (5,9 % de la population totale) en 2017. Le Bhoutan n'a pas adopté de loi particulière pour répondre aux besoins des personnes âgées. Seuls les fonctionnaires et les salariés des entreprises sont couverts par le régime national de retraite. Le projet de politique nationale de protection sociale propose plusieurs initiatives visant à apporter un complément de revenu aux personnes âgées. Dans le cadre du programme de Sa Majesté en faveur des personnes âgées, une allocation de subsistance de base est versée mensuellement aux intéressées. Des organisations de la société civile, telles que la Royal Society for Senior Citizens, contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. En 2016, un foyer d'accueil pour moines retraités a été créé. Le Gouvernement a également mis en place un programme de soins de santé visant à favoriser la productivité, la vitalité et la joie de vivre des personnes âgées.

168. Ressources financières : Le pays s'est doté de politiques, de lois et de stratégies essentielles pour assurer un meilleur avenir à sa population, mais il manque de ressources pour les mettre en œuvre.

IX. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

A. Priorités nationales

169. Pour assurer la vivacité de la culture démocratique et la primauté du droit, la priorité continue d'être accordée au renforcement de la démocratie. Le Bhoutan est en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), mais il n'en sortira durablement que s'il renforce les fondamentaux de son économie. À cet égard, l'augmentation des revenus internes et des subventions externes est cruciale. Le Bhoutan doit aussi s'attaquer à des problèmes nouveaux, comme celui du chômage des jeunes. Le maintien de la gratuité des services de santé et d'éducation restera une priorité nationale. Au cours du douzième plan quinquennal, l'accent sera mis sur les actions visant à venir en aide aux exclus et à répondre aux besoins des groupes vulnérables dans le cadre des politiques de réduction de

la pauvreté, et sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Engagements

170. Dans le but général de réduction du fossé entre les riches et les pauvres, le Gouvernement est résolu à lutter contre l'aggravation des disparités de revenu et contre toutes les formes d'inégalité. Il entend créer une société équitable et inclusive au moyen d'initiatives ciblées telles que la fourniture d'un emploi par foyer, d'une vaste réforme fiscale, de l'augmentation du salaire minimum, de la construction de logements plus abordables et de l'amélioration des prestations de maternité, en particulier dans les zones rurales. Le Gouvernement est en outre déterminé à réformer en profondeur les secteurs de la santé et de l'éducation pour améliorer l'accès de tous à des services de qualité.

171. Le Gouvernement s'emploie à créer les conditions propices à la réalisation de sa philosophie du développement fondée sur l'indice de bonheur national brut. Les meilleures pratiques internationales en matière de promotion des droits de l'homme continuent d'être intégrées dans les politiques et lois nationales pertinentes.

172. Le Gouvernement continuera de collaborer avec les organisations de la société civile nationales et à leur laisser la marge d'action requise pour compléter son action.

173. Les questions relatives aux femmes et aux enfants feront l'objet d'une attention accrue. De nouveaux efforts sont déjà consentis pour remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur, dans la vie politique et dans l'exercice des responsabilités.

174. Le Bhoutan continue d'examiner les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Selon ses capacités et ressources, il envisagera de ratifier les instruments pertinents.

C. Initiatives (recommandations 118.7 ; 118.8 ; 118.24-28 ; 118.17-19, 118.22 ; 118.31 et 32)

175. Pour promouvoir la bonne gouvernance, le Gouvernement a mis en place un système de gestion de la performance des services gouvernementaux au cours du onzième plan quinquennal. Ce système permet de rendre toutes les institutions publiques comptables de leur action visant à améliorer la qualité des services fournis. Des accords de résultats annuels ont grandement contribué à la réalisation des objectifs du onzième plan quinquennal et à l'amélioration de la transparence et de la responsabilité.

176. Le Gouvernement a amélioré la qualité des services fournis à la population grâce à la fourniture de services en ligne.

177. Le système de suivi de l'égalité entre les sexes, mis au point en 2016, permet de surveiller l'évolution de la situation des femmes dans les domaines de la gestion des affaires publiques et de la prise de décisions face aux violences dont elles sont victimes ; les aptitudes et les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat ; le chômage des jeunes femmes ; la contribution des femmes au développement rural durable et l'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé. De plus, un manuel sur les indicateurs ventilés par sexe a été élaboré.

178. Un système centralisé de gestion de l'information en ligne a été mis en place en 2017. Il s'agit d'un répertoire central de données ventilées sur les femmes et les enfants en situation difficile et sur les enfants en conflit avec la loi. Ce dispositif permettra aussi de parvenir à une gestion des cas efficace, bien coordonnée et rapide, les différentes parties prenantes travaillant en équipe.

179. Une permanence téléphonique destinée aux femmes et aux enfants offre des conseils ou des services juridiques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce service d'assistance téléphonique et le système centralisé de gestion de l'information en ligne sont intégrés pour permettre l'enregistrement, le suivi et l'évaluation en temps réel des données relatives aux

femmes et aux enfants en situation difficile et des données relatives aux enfants en conflit avec la loi.

180. Pour l'accès au crédit et aux services bancaires, le Gouvernement a lancé un programme de prêts ciblés aux agriculteurs et aux jeunes sans emploi. Dans ce cadre, des entrepreneurs ruraux ont pu emprunter à des conditions favorables et sans garanties exigées.

X. Renforcement des capacités et assistance technique

181. Le Gouvernement aura besoin d'une assistance financière et technique et d'un appui au renforcement de ses capacités pour assurer le respect de ses obligations en matière de présentation de rapports aux organes conventionnels. Les obligations en la matière mobilisent des ressources considérables au détriment d'autres impératifs. L'assistance dont bénéficie aujourd'hui le Gouvernement est loin d'être suffisante.

XI. Conclusion

182. Le Bhoutan est résolu à promouvoir tous les droits de l'homme reconnus à la population par la Constitution. Le pays est tout aussi attaché à la démocratie et à la primauté du droit. Malgré les difficultés rencontrées, le Gouvernement prend systématiquement des mesures pour renforcer les droits de l'homme, par exemple en rendant ses lois et ses politiques conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et en reprenant les meilleures pratiques d'autres pays. Les autorités continuent d'étudier ces instruments, l'objectif étant d'y adhérer au fur et à mesure que la situation s'améliore et que les difficultés sont surmontées.

183. Le Bhoutan apprécie l'appui et la coopération que lui apporte la communauté internationale dans ses efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme de manière globale, y compris à promouvoir les droits économiques et sociaux, comme en témoigne sa philosophie du développement fondée sur l'indice de bonheur national brut. Le Bhoutan reste disposé à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale.

Notes

- ¹ Legal Counsel/Advocate.
 - ² Mediation.
 - ³ District(s)/Municipality(ies).
 - ⁴ Lowest Administrative Unit.
 - ⁵ Welfare.
 - ⁶ Sub District Administrative Block(s).
 - ⁷ Scholarship for the disadvantaged students.
 - ⁸ Elected Head of gewog.
 - ⁹ Elected representative of gewog.
 - ¹⁰ Gardiens de la paix
-